

Réforme de la LAMal: les réseaux de soins sont sous toit

Après le Conseil des Etats, le Conseil national a dit oui aux réseaux de soins intégrés. Il a accepté la solution de compromis proposée par la Conférence de conciliation composée de membres des deux Chambres. Les assurés qui renonceront au libre-choix du médecin continueront de payer, comme aujourd'hui, une quote-part de 10%, mais jusqu'à un plafond annuel de 500 francs, contre 700 francs actuellement. Les autres assuré-es, en revanche, verront la facture augmenter: la quote-part sera de 15% jusqu'à un montant annuel de 1'000 francs.

Le conseiller fédéral Didier Burkhalter s'est réjoui de l'aboutissement de cette importante réforme de la LAMal (Loi fédérale sur l'assurance-maladie), initiée voici plus de sept ans. Pour le conseiller fédéral en charge de la Santé, les réseaux de soins intégrés (RSI) représentent un système plus efficient. Ils doivent aussi permettre de stabiliser l'évolution des coûts durablement. Enfin, selon lui, le compromis adopté par les Chambres permet d'éviter une hausse des primes. Mais le chemin a été long et sinueux.

> Téléchargez le [document](#) en Pdf

> Autres éclairages sur ce thème voir [Veille >>juillet 2011](#) ainsi que notre rubrique Sécurité sociale >> [Assurance maladie \(LAMal\)](#) >> [Réseaux de soins intégrés](#)